



# Règlement de l'Appel à Projets

---

## Critères d'éligibilités

### Le(s) candidat(s)

Les candidats doivent être âgés entre 15 à 18 ans (inclus) au 1er janvier 2026. Pour l'édition 2026, les candidats éligibles sont nés entre le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2011 (inclus).

Les candidats mineurs doivent être représentés par un représentant légal.

Les candidats doivent réaliser leur projet sur la Région Normandie.

Le concours se déroulant en français, une pratique courante de la langue est donc nécessaire.

Les candidats doivent pouvoir être présents lors des temps forts du programme : hackathon collectif et soirée de remise des prix.

Les candidatures individuelles ainsi que les candidatures collectives sont éligibles (ex : classe, club, association lycéenne, CVL...).

### Le projet

Le projet doit être porté par une structure pour être éligible (ex : association, établissement etc...).

Le projet doit être nécessairement un nouveau projet en phase d'idéation (idée clairement définie et conceptualisée) ou de pré lancement (projet précis et structuré nécessitant des moyens d'accompagnement).

Le projet imaginé doit être au service d'une cause d'intérêt général et avoir un fort impact local lié aux enjeux de transition écologique et/ou sociétale.

Le projet doit s'inscrire dans une ou plusieurs des catégories suivantes :

- **Relation au vivant et lutte contre le dérèglement climatique** : Des projets qui protègent la biodiversité, améliorent le cadre de vie, encouragent des modes de vie durables ou développent des actions d'économie circulaire pour réduire l'impact environnemental.
- **Justice sociale, solidarité et expression citoyenne** : Des projets qui renforcent l'entraide, l'inclusion, les liens intergénérationnels ou l'accès à la culture, et qui favorisent l'égalité des chances et l'engagement citoyen.
- **Santé humaine et planétaire** : Des projets qui soutiennent la santé physique et mentale, encouragent une alimentation saine, des mobilités douces ou la pratique sportive, au service du bien-être individuel et collectif.
- **Education, Emploi et entrepreneuriat** : Des projets qui facilitent l'apprentissage, l'orientation, le développement de compétences, la découverte des métiers ou la confiance en soi, et qui soutiennent la réussite scolaire et l'initiative entrepreneuriale.



## Critères éliminatoires

Le financement d'études, de formations ou la validation de diplômes.  
Les projets de voyages.  
Les projets artistiques sans dimension d'intérêt général.  
Les projets d'entreprise à but commercial.  
Les projets dont l'objet est uniquement la pratique sportive amateur ou professionnelle. Restent toutefois éligibles les projets dans lesquels le sport n'est pas une fin mais un moyen d'atteindre des objectifs d'intérêt général (inclusion sociale, insertion professionnelle, lutte contre les discriminations, prévention santé...).

Les projets dont l'impact est en dehors de la Normandie.  
Les projets poursuivant une finalité religieuse, confessionnelle ou partisane, ainsi que celles portant ou promouvant des opinions, idéologies ou engagements à caractère politique.  
Les projets ou candidats qui ne respectent pas les critères d'éligibilité.

## Critères de sélection des lauréats

Les projets seront évalués selon les critères suivants :

- **Pertinence de la solution:** La solution proposée répond-elle de manière juste au problème identifié ? Est-elle fondée sur une bonne compréhension du besoin et apporte-t-elle une réponse cohérente et utile ?
- **Viabilité et chance de réussite:** Le projet a-t-il des chances réelles d'aboutir ? Est-il réalisable au regard des moyens, des ressources mobilisées et du niveau de maturité du projet ?
- **Impact et transformation :** Le projet répond-il à un enjeu réel du territoire ? Génère-t-il un impact concret, mesurable et durable, notamment en termes de changements de comportements ou de pratiques ? Est-il également un tremplin pour l'avenir des candidats ?
- **Clarté et lisibilité du projet:** Le projet est-il bien structuré, compréhensible et argumenté ? Les objectifs, les étapes et la vision sont-ils clairement exprimés ? Le projet est-il cohérent dans son ensemble et sa construction ?

Les membres du jury évaluent les projets selon ces critères, sans pondération fixe, et en tenant compte de leur contexte de réalisation.

## Modalités de participation

### DÉROULÉ DU CONCOURS

La sélection des lauréats du programme MoHo4Young Normandy se déroule en trois temps :

#### 1. Présélection sur dossier écrit - Septembre 2026 à Novembre 2026

Les organisateurs vérifient l'éligibilité des dossiers et pré sélectionnent les meilleurs projets.

#### 2. Participation au hackathon collectif et comité de sélection finale - Décembre 2026

Les candidats sélectionnés participent à une journée de hackathon au MoHo. Ils seront accompagnés par des professionnels et des étudiants afin de développer la version la plus aboutie de leurs projets.

A l'issue du pitch final, le comité de sélection composé de professionnels, d'étudiants et des organisateurs se réunira pour choisir les projets lauréats.

Ce jury sélectionne les lauréats à l'issue d'une délibération fondée sur l'ensemble des éléments du dossier, des efforts fournis lors du hackathon et de la qualité du pitch final.

#### 3. Soirée de remise des prix - Janvier 2027

Les projets seront annoncés publiquement lors de cette soirée. Cette cérémonie sera l'occasion :

- de remettre les récompenses aux lauréats,
- de valoriser publiquement les projets récompensés,
- de mettre en réseau les jeunes engagés
- de célébrer l'engagement des jeunes en présence de partenaires, médias et personnalités engagées.

Les organisateurs prendront contact avec les équipes lauréates afin de faciliter leur venue à l'événement (informations pratiques, autorisations parentales pour les mineurs, etc...).

#### 4. Accompagnement des projets lauréats - Janvier 2027 à Juin 2027

Les organisateurs s'engagent à accompagner les projets lauréats dans la concrétisation de leurs projets. L'accompagnement se déroule sous forme d'ateliers et de réunions en physique et/ou en visio. L'organisateur prendra contact avec les lauréats afin d'organiser le parcours d'accompagnement. Les candidats s'engagent moralement à participer au parcours d'accompagnement afin de maximiser la réussite de leur projet.



## DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les candidatures devront être déposées via une plateforme en ligne (le lien sera diffusé publiquement) jusqu'au 27 novembre 2026, un lien de confirmation de candidature sera envoyé une fois le dossier soumis. Aucun dossier transmis après la date limite ne pourra être retenu.

Chaque projet devra comprendre :

- des informations sur le(s) participant(s) : nom/prénom, date de naissance, adresse email valide, classe, nom d'établissement/de structure, la ville, les coordonnées d'un référent au sein de la structure ou d'un adulte
- des informations sur le projet : une présentation succincte du projet, la ou les catégories auxquelles le projet est rattaché, détails opérationnels du projets etc...
- une signature du dossier par un adulte référent pour les candidats mineurs
- une autorisation parentale pour se déplacer pour le Hackathon et la remise des prix pour les candidats mineurs

---

## Récompenses

Les projets lauréats pourront recevoir :

- Une enveloppe financière globale sera répartie entre les lauréats de manière juste et équilibrée. Le montant alloué à chacun, pouvant atteindre 1 000 €, sera ajusté en fonction de la somme initialement demandée et de la nature de chaque projet
- Une valorisation médiatique via les partenaires presse et les réseaux des organisateurs.
- Un parcours d'accompagnement pour passer de l'idée à l'action de Janvier à Juin 2027.

---

## Données personnelles

Les informations recueillies par le MoHo à partir des dossiers de candidature font l'objet d'un traitement informatique destiné aux services internes du MoHo. Elles sont nécessaires à assurer la gestion de l'inscription au concours. La base juridique du traitement est l'intérêt légitime du MoHo (cf. article 6.1.f. du RGPD).

Ces données sont conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire à la réalisation de la finalité précitée. Le MoHo s'engage à ne pas transférer les données collectées en dehors de l'Union européenne.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » modifiée, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de leurs données, du droit de limiter ou de s'opposer à leur traitement. Ces droits peuvent être exercés, par courrier électronique à l'adresse [communication@moho.co](mailto:communication@moho.co), ou par courrier à l'attention du Délégué à la protection des données du MoHo, à l'adresse suivante : 4 rue de la Gare, 14000 Caen. Les candidats peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

---

## Dispositions diverses

Les organisateurs ne sauraient encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce concours et notamment si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent concours, à l'écourter, le proroger, le reporter. Aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamée. Les organisateurs rappellent aux candidats les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunications et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des candidats à ce réseau.

La participation à ce concours implique l'accord des candidats et leur acceptation du présent règlement dans son intégralité. En validant son inscription en ligne, chaque participant s'engage à prendre connaissance du règlement et à le respecter. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'ambiguïté et de litiges, les interprétations que donnera le jury du présent concours feront autorité.

La organisateurs se réservent le droit de modifier certains éléments du règlement si les changements effectués sont dans l'intérêt des candidats ou participant au bon déroulement du concours.

